



**Fin de la collecte en bac !
Badge à récupérer en mairie au plus tard le 16 avril.
Retrait des bacs à partir du 25 avril.**

Auterive, lundi 21/03/2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune d'Auragne désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune d'Auragne passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

**M. Serge BAURENS
Président de la Communauté de Communes
Bassin Auterivain**

**M. René PACHER
Maire d'Auragne**



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

1. Rendez-vous du 29 mars jusqu'au 16 avril à la mairie d'Auragne, pour récupérer votre badge individuel :

- Mardis 29 mars, 05 et 12 avril de 09:00 à 12:30
- Jeudis 31 février, 07 et 14 avril de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00
- Samedis 02, 09 et 16 avril de 08:30 à 12:00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. Emplacements des points d'apport volontaire (PAV) :

- Rafanel (réservoir) ;
- Ecole ;
- Impasse Peyreigne ;
- Patebessos (croisement D40/D43) ;
- Chemin des Barbuts.

3. Entre le 25 avril et le 20 mai, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins :

 **Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.**

4. A partir 23 mai, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en points d'apport volontaire.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr